



**PROJET DE FONCTIONNEMENT  
LIEU D'ACCUEIL ENFANTS PARENTS « Les lucioles »**

**CAF DE SEINE MARITIME**

**NOM DU LIEU :**

Les Lucioles

**ADRESSE :**

Centre Social Arpège  
14 rue Emile Zola  
76330 Notre Dame de Gravenchon  
Tél : 02.32.84.12.50

**DATE D'OUVERTURE :**

1<sup>er</sup> janvier 2012

**CONTRAT ENFANCE JEUNESSE :**

OUI   
DU 01.01.2011 au 31.12.2014

**GESTIONNAIRE :**

C.C.A.S de la Ville de Notre Dame de Gravenchon  
Place d'Isny  
76330 NOTRE DAME DE GRAVENCHON

Tél : 02.32.84.55.00

**CORRESPONDANT :**

Francis Gilardoni responsable du service Social

**RESPONSABLE DU CENTRE SOCIAL (PORTEUR DU PROJET) :**

Magali Varnière, responsable du Centre Social

## CADRE DE FONCTIONNEMENT

### LIEU :

Salle polyvalente de 101 m<sup>2</sup> dans les locaux du centre social Arpège. Cette salle n'est pas dédiée uniquement à cette action, ce qui nécessite pour les accueillantes l'aménagement et le déménagement du matériel – stocké au sous-sol à chaque accueil. Il serait souhaitable que ce lieu soit dans une salle dédiée pour une meilleure appropriation du lieu par l'enfant et les parents.

L'aménagement est réalisé pour permettre, à l'enfant comme à l'adulte, de se sentir chaleureusement accueilli et en sécurité.

La salle est aménagée en plusieurs espaces consacrés à la motricité, aux activités manuelles, aux jeux variés (encastresments, puzzles...), à la lecture, aux jeux d'imitation (coin dinettes, voitures...), jeux d'éveil et sensoriels...

Une table à langer, un parc et un lit sont disponibles.

### JOUR ET HORAIRES D'ACCUEIL :

Mardi et Jeudi matin, sans inscription ni réservation, entre 9h et 12h.

Selon la fréquentation, une ouverture supplémentaire serait envisagée.

Soit 252 h d'ouverture annuelle.

Pendant les congés scolaires le lieu reste ouvert (sauf quatre semaines en août et une semaine en décembre) et peut aussi accueillir les frères et sœurs scolarisés à l'école maternelle.

### CONDITIONS D'ACCUEIL :

Enfants âgés de 0 à 6 ans (jusqu'à l'entrée en maternelle et jusqu'à 6 ans pendant les congés scolaires) accompagnés d'un adulte ayant un lien de parenté avec l'enfant ou d'une personne référente. Les futurs parents sont aussi accueillis.

Aucune participation financière n'est demandée.

Le parent fournit le goûter éventuel de son enfant.

Nombre d'enfants accueillis : 12 enfants

Nombre d'adultes accueillis : 10 à 12 adultes.

### LES ACCUEILLANTES :

Elles seront au nombre de deux pour chaque accueil :

- Hélène Galle, référent famille au Centre Social Arpège
- Sophie El Ghazouani, animatrice au Centre Social ARPEGE
- Véronique Schot, éducatrice de jeunes enfants à la Maison de l'Enfance (accueillante référente)
- Maria De Figueiredo, employée multi-accueil à la Maison de l'Enfance (accueillante remplaçante)

En cas d'absence des deux accueillantes référentes le lieu d'accueil enfants parents est fermé.

L'accueil peut fonctionner avec une personne remplaçante du Centre Social ou de la Maison de l'Enfance mais toujours en présence d'une des accueillantes référentes.

## **CARACTERISTIQUES DE L'ENVIRONNEMENT**

### **TERRITOIRE CONCERNE :**

La commune de Notre Dame de Gravenchon.

### **INDICATEURS DEMOGRAPHIQUES :**

Nombre d'habitants : 8 447

Nombre d'enfants de 0 à 5 ans révolus : 502\*

Nombre d'enfants de 0 à 2 ans révolus : 244\*

\* les statistiques ne font référence qu'à la population allocataire en 2010.

### **CARACTERISTIQUES SOCIO-ECONOMIQUES DE LA POPULATION :**

Notre Dame de Gravenchon par son nombre d'habitants est la 2ème ville du canton après Lillebonne. Elle fait partie de la communauté de Communes Caux Vallée de Seine qui réunit 47 communes.

La commune compte près de 200 commerces et entreprises, dont une vingtaine liée à l'activité de la zone industrielle de Port Jérôme. Les habitants de Notre Dame de Gravenchon travaillent pour une grande majorité dans la commune de résidence.

La démographie stagne, en dépit du développement de l'offre de logement. Ceci peut s'expliquer par un phénomène de desserrement des familles (séparation, divorce...). Le nombre de familles monoparentales est en augmentation. Les couples se séparent mais restent habiter sur la commune.

Taux de chômage : 13,30 % (décembre 2010).

### **CAPACITE ACCUEIL JEUNES ENFANTS :**

- Multi accueil : 30 places.
- Assistantes maternelles : 107 soit 294 places
- ALSH « Les Confettis » pour les enfants âgés de 3 à 7 ans : 100 places.
- 3 écoles maternelles.
- Un relais assistants maternels.

### **STRUCTURES DE PROXIMITE :**

- Un Centre Social.
- ALSH « Planèt' Jeunes » pour les enfants âgés de 8 à 15 ans : 110 places.
- L'ARCADE (Association de Rencontres Culturelles, d'Animation, de Détente et d'Expression) propose un ALSH pour les jeunes âgés de 13 à 15 ans (25 places) et un accueil de jeunes pour les jeunes âgés de 14 à 17 ans (25 places). L'association propose également des activités à destination des enfants et des adultes.
- Une ludothèque.
- Une médiathèque.
- Un Centre Médico Social.
- ADEF

## **ORIGINE DU PROJET**

La commune de Notre Dame de Gravenchon propose une offre diversifiée d'accueil du jeune enfant (0-6 ans) : une structure multi accueil de 30 places et un Relais Assistants Maternels en gestion CCAS ; un accueil de loisirs (3-7ans) de 100 places en gestion Ville.

Des manifestations ponctuelles sont organisées à destination des enfants et des parents (Familiales, Ludiques, Fête du Printemps, programmation jeune public...).

Le Centre Social Arpège, dans le cadre de son agrément Animation Collective Famille souhaite favoriser le développement des liens familiaux. Il a donc réfléchi sur la mise en place d'animations en direction des enfants (0-6 ans) et des parents.

Afin de mesurer les besoins éventuels de rencontres enfants-parents, des réunions partenariales ont été mises en place. Les professionnels du Centre Social Arpège, de la Maison de l'Enfance, des services du département, de l'Accueil de Loisirs, et de la médiathèque, ont présenté leur public, leurs modalités de fonctionnement et la plus value qu'apporterait une action régulière à destination des parents et des enfants en complémentarité des actions déjà existantes en présence de la CAF et des élus.

Plusieurs réunions ont permis de confirmer la nécessité de créer un accueil enfants- parents.

Un partenariat s'est alors renforcé entre le Centre Social Arpège et la Maison de l'Enfance pour la mise en œuvre conjointe de ce projet.

Depuis octobre 2010, une professionnelle de la Maison de l'Enfance et le référent famille du Centre Social Arpège interviennent en binôme, une matinée par semaine, pour expérimenter le projet. La fréquentation croissante des familles a permis de confirmer le besoin d'un accueil et d'évoluer vers la création d'un Lieu d'Accueil Enfants Parents.

## **DONNEES STATISTIQUES DE L'EXPERIMENTATION :**

Du 7 octobre 2010 au 30 juin 2011

34 séances de 3h avec une moyenne de fréquentation de 5 enfants par séances.

Minimum accueilli : 1 enfant et son parent

Maximum accueilli : 12 enfants et leurs parents

Moyenne d'âge : 18 mois (de 1 semaine à 3 ans)

35 enfants différents : 20 garçons et 15 filles

Parents accueillis : majorité de mamans dont une accompagnée d'une TISF, et deux papas.

## **SENS DONNE AU PROJET**

Les objectifs généraux sont :

- d'accompagner la relation enfants-parents
- de rompre l'isolement et favoriser le lien social,

Les objectifs opérationnels sont :

- de valoriser les compétences et l'épanouissement des parents.
- d'encourager les parents à accompagner leurs enfants vers l'autonomie et la socialisation,
- prévenir les situations de négligence, de maltraitance et de violence,
- informer les familles sur la vie locale et ses structures,
- favoriser les passerelles entre le lieu d'accueil enfants-parents et les structures locales.

Pour atteindre ces objectifs, des choix pédagogiques ont été réfléchis et déterminés.

Ce lieu offre donc, un espace de paroles, d'échanges, de jeux et de réassurance. Ainsi, il favorise les liens familiaux dans une perspective de prévention, en dehors de toute visée thérapeutique ou injonction éducative.

La venue dans le lieu est basée sur le volontariat dans le respect absolu de l'anonymat et de la confidentialité des échanges ; cette règle n'est levée qu'en cas de maltraitance.

Les parents et les enfants peuvent rester le temps qu'ils souhaitent, s'approprier l'espace et les jeux mis à disposition, tout en respectant les règles de vie du lieu.

Pour l'enfant, il s'agira de découvrir un lieu où il pourra s'exprimer en présence de son ou ses parents ou d'un adulte référent. Ce lieu permettra aussi l'apprentissage de la rencontre avec d'autres enfants ou d'autres adultes ; ce sera pour l'enfant le début de la socialisation.

Pour le parent, ce sera l'occasion de se « poser » et de partager un moment privilégié avec son enfant. Les échanges avec d'autres adultes (autres parents et accueillantes) conforteront, valoriseront et modifieront leur regard donné à l'éducation de leurs enfants et au fonctionnement familial. Ce sera également le moyen de laisser s'éloigner leur enfant afin que les séparations futures (crèche, halte garderie, assistante maternelle, école...) se passent le mieux possible tant pour le parent que pour l'enfant. C'est aussi pour certains parents une façon de rompre l'isolement social.

Les jeux variés, les livres, les jeux d'imitation, les activités manuelles et motrices... seront autant de supports qui seront mis à disposition des enfants et des parents pour créer des conditions de bien-être, de complicité, de partage...

Ces supports matériels ne suffisent pas à la mise en œuvre de relations de confiance, de moments conviviaux....

Les accueillantes se doivent d'accueillir l'enfant et son parent en étant garantes d'une qualité d'accueil dans laquelle chacun peut trouver sa place

Pour cela elles se doivent :

- d'organiser l'espace avec des repères stables pour les enfants,
- de se présenter (je suis ..... accueillante),
- de présenter le lieu et son fonctionnement,
- de présenter l'ensemble des personnes présentes,
- de garantir le respect de la confidentialité et de l'anonymat,
- demander uniquement le prénom et l'âge de l'enfant pour inscription sur un cahier de présence,
  
- d'avoir des paroles claires, neutres et mesurées,
- de médiatiser les échanges en maîtrisant ses propres émotions,
- d'observer, écouter, accompagner à la bonne distance,
- d'être en capacité d'analyse, de recul et de non-intervention,
- d'accompagner la relation enfant-adulte dans une écoute bienveillante et non dans le conseil, sans jugement, avec neutralité et discrétion,
- d'être disponible et dans l'empathie,
- d'être en capacité d'écoute et de respect de l'autre, de son rythme et de son histoire,
- de prendre de la distance par rapport à sa propre histoire et à ses propres références culturelles, religieuses...
  
- d'encourager et favoriser les échanges entre les parents, entre les enfants avec pour principaux supports le jeu et la parole,
- d'établir une relation symétrique avec les parents qui ne sont plus dans le statut « d'aidé ».
  
- d'orienter vers les professionnels compétents en fonction des demandes parentales
- de prévenir les situations de négligence ou de violence
- de lever l'anonymat en cas de maltraitance,

## **SUIVI ET EVALUATION DU PROJET**

Après chaque accueil, durant 30 minutes, les professionnelles échangent sur les moments vécus afin de :

- confronter les observations, les postures, les ressentis,
- déposer le trop plein émotionnel accumulé à l'occasion de l'écoute.

Il est prévu des moments de travail et d'échanges réguliers entre les accueillantes et les remplaçantes.

Une supervision extérieure par un psychologue a lieu une fois par mois durant 2 heures.

Un comité technique composé des accueillantes, des remplaçantes, des responsables des deux structures, du travailleur social de la CAF, se réunira 1 fois par trimestre. Cette réunion permettra de faire le point sur le projet, sa mise en œuvre, ses perspectives, ses difficultés, ses points positifs...

Un comité de pilotage composé des accueillantes, des responsables des deux structures, de la direction de la CAF ou d'un représentant par délégation, de l' élu en charge des affaires sociales, du responsable du service social, du responsable santé de l'UTAS 4, se réunira 2 fois par an. Cette réunion permettra de faire le bilan de l'activité et d'envisager les perspectives.

## **PARTENARIAT**

Partenaires de proximité susceptibles de pouvoir informer les familles sur l'existence du Lieu d'Accueil Enfants-Parents :

- La Maison de l'Enfance
- Le Centre Médico-Social
- La Ludothèque
- La Médiathèque
- Les Accueils de Loisirs « Les Confettis » et « Planèt'Jeunes »
- L'Arcade
- ADEO
- ADEF
- Les Restos du Cœur...

Organisation de réunions auprès de professionnels et de partenaires dans une perspective d'information et d'échanges. Cette démarche permettra aussi aux partenaires d'informer leur public sur l'existence du Lieu d'Accueil Enfants-Parents.

## **PERSPECTIVES**

Un lieu fixe au sein du Centre Social.

Participer régulièrement à des formations, colloques autour de la parentalité.

Création de supports de communication.